

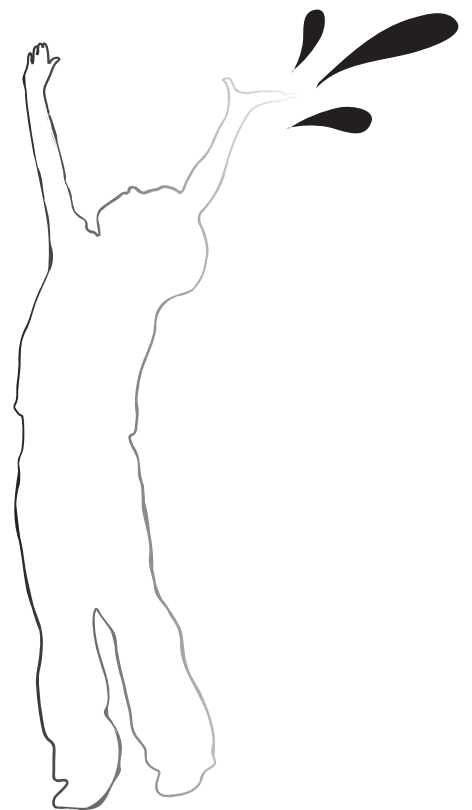
CONSULTATION NATIONALE

9 JUIN ➤ 9 DÉCEMBRE 2008

L'eau c'est la vie.
Donnez-nous votre avis !

BILAN DE LA CONSULTATION

ANALYSE DES AVIS RECUEILLIS,
SUITES À DONNER



SOMMAIRE

I. ORGANISATION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

1. Le contexte

2. Les objectifs et l'organisation

3. Le dispositif de diffusion des questionnaires

II. BILAN DE LA PARTICIPATION

1. Nombre d'avis retournés

2. Taux de participation

3. Profil des répondants

III. ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

1. Les principaux résultats

2. Les résultats détaillés

1. Quelles eaux en 2015 ?

2. Eau & Développement durable

3. Eau & Rareté

4. Eau & Pollution

5. Eau & Biodiversité

6. Modes d'information et de consultation attendus

7. Les priorités et inquiétudes majeures de la population

IV. ANALYSE DES AVIS LIBRES

1. Les grandes thématiques exprimées dans les avis libres

- 1. La nécessité d'agir et la mobilisation des moyens**
- 2. La préservation de l'eau**
- 3. Lutter contre la pollution**
- 4. Communiquer et sensibiliser**
- 5. L'avenir de l'eau : un problème secondaire**

2. Traitement quantitatif des avis libres

V. PROPOSITIONS DE SUITES A DONNER DANS LE SDAGE ET LE PROGRAMME DE MESURES

- 1. Prise en compte dans les documents du SDAGE et du programme de mesures***
- 2. Information du public sur les résultats et les suites données***

I - ORGANISATION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC EN CORSE

1. Le contexte

La Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 a établi le cadre d'une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Cette directive fixe comme objectif l'atteinte du bon état des eaux, rivières, plans d'eaux, nappes souterraines et littoral, en 2015. Elle précise dans son article 14 l'obligation d'informer le public et de recueillir son avis sur les programmes d'actions à conduire pour atteindre cet objectif.

En application de la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive en droit français, deux consultations ont été organisées au niveau de chaque bassin hydrographique par les agences de l'eau - sous l'autorité des comités de bassin et des préfets coordonnateurs de bassin - à deux étapes clé d'élaboration des SDAGE et programmes de mesures.

1^{ère} étape « Etat des lieux ». La première consultation du public s'est déroulée du 1^{er} mai au 31 octobre 2005.

Elle portait :

- sur les enjeux majeurs et les questions importantes qui ressortent d'un diagnostic de l'état des milieux aquatiques (rivières, lacs, eaux littorales, nappes d'eau souterraines, ...), questions qu'il conviendra de résoudre pour atteindre le bon état des eaux en 2015 (pollutions, manque d'eau, ...)
- sur l'organisation prévue pour construire le futur SDAGE qui sera adopté en 2009.

2^{ème} étape « Adoption par le Comité de bassin des projets de SDAGE et de programme de mesures ». En Corse, la seconde consultation du public s'est déroulée du 9 juin au 9 décembre 2008.

Elle portait sur les projets de SDAGE et de programme de mesures, ensemble d'orientations et d'actions à mener pour atteindre l'objectif de bon état des eaux sur l'ensemble du bassin à l'horizon 2015.

La consultation a permis de recueillir l'avis des citoyens sur ces orientations et ce programme d'actions.

L'objet du présent rapport concerne les résultats de la seconde consultation.

L'analyse des avis doit permettre d'apporter des éléments d'orientation pour le SDAGE. Il s'agit de comprendre comment sont perçus les thèmes abordés et d'intégrer les préoccupations de la population dans la poursuite du travail.

Les projets de SDAGE et de programme de mesures, accompagnés d'un document dit « additif » ⁽¹⁾, sont ensuite soumis à la consultation des assemblées (les conseils généraux, les chambres consulaires, les commissions locales de l'eau, les comités de rivière, de nappe, de baie...) début 2009 pendant une durée de 4 mois.

⁽¹⁾ le document additif intègre la synthèse des avis du public et leur prise en compte, les ajustements sur les documents pour en conforter la sécurité juridique, les amendements techniques issus de différents travaux.

Le SDAGE et le programme de mesures du bassin de Corse seront adoptés fin 2009 et opérationnels de 2010 à 2015.

2. Les objectifs et l'organisation

Objectifs de la consultation

Il était demandé au public de donner son avis sur :

- le projet de SDAGE et ses documents d'accompagnement,
- le projet de rapport d'évaluation environnementale,
- le projet de programme de mesures,

notamment sur le niveau d'ambition recherché et sur la pertinence des actions prévues.

Dispositif officiel

L'arrêté N° 08.14 CE du 20 mai 2008 du Président du Conseil Exécutif de Corse et l'arrêté N° 08-0168 du 6 juin 2008 du Préfet de Corse ont fixé les modalités d'organisation de la consultation.

Afin d'aider à la formulation des avis par le public, la consultation en préfecture et en sous-préfecture, ainsi qu'au siège de la Collectivité territoriale de Corse à Ajaccio et au siège de l'Agence de l'eau à Lyon (où tous les documents précités devaient être mis à disposition) a été complétée par **l'envoi dans chaque foyer d'un questionnaire**, également mis en ligne sur un site Internet.

Campagne d'information pour accompagner la consultation

Afin de sensibiliser le public à cette consultation, le Comité de bassin de Corse a lancé une campagne de communication qui s'est appuyée sur des **actions auprès des médias** sur 2 semaines (9 au 20 juin) :

- spot de 30 s sur France 3 Corse,
- parutions dans la presse écrite : Corse Matin, journal de la Corse
- radios : France Bleue, NRJ, Chérie FM

Des actions presse (diffusion d'un communiqué d'annonce, mise à disposition d'un dossier de presse) ont complété ce dispositif.

L'organisation mise en place sur le bassin de Corse était identique à celle des autres bassins afin de garantir la clarté de la démarche auprès de tous les citoyens, notamment :

- bannière commune pour la campagne :
« Consultation nationale 9 juin – 9 décembre 2008. L'eau c'est la vie. Donnez-nous votre avis » ;
- homogénéisation des questionnaires des bassins qui comportaient des parties communes ;
- homogénéisation du mode de diffusion ;
- homogénéisation des supports médias (radios et TV).

Le ministère a conduit de son côté diverses actions : lancement de la campagne avec une conférence de presse de Jean-Louis Borloo, spots radios....

3. Le dispositif de diffusion des questionnaires

Les questionnaires ont fait l'objet d'une diffusion dans les boîtes aux lettres : plus de 130 000 questionnaires ont ainsi été diffusés dans les foyers du bassin de Corse courant juin.

Les questionnaires ont également été mis à disposition du public :

- sur Internet, sur un site spécifique dédié à la consultation : www.eau2015.fr accessible également depuis le site de la CTC et des agences de l'eau : www.lesagencesdeleau.fr ; le portail national de l'eau : www.eaufrance.fr ; les sites des préfetures et de la DIREN ;
- dans les lieux de consultation officiels (préfetures, sous préfetures, siège de la CTC et de l'Agence).

Les questionnaires disponibles sur Internet étaient identiques à ceux distribués dans les boîtes aux lettres mais comportaient une zone complémentaire consacrée aux avis libres.

II – BILAN DE LA PARTICIPATION

1. Nombre d'avis retournés

La consultation a permis de recueillir deux formes de contribution, l'une sous la forme de réponses à un questionnaire comportant des questions fermées, l'autre sous la forme d'avis libres. La très forte majorité des contributions a été exprimée en réponse au questionnaire.

1 190 questionnaires sont parvenus à la Collectivité territoriale de Corse, dont :

- **1 057** sous la forme de questionnaires papier,
- **133** via le site Internet.

46 avis libres ont été exprimés sur Internet.

Par ailleurs trois courriers ont été adressés au Président du Comité de bassin :

- le premier a été envoyé par le CRAPNEC, Comité Régional pour l'Aménagement et la Protection de la Nature et de l'Environnement de Corse et l'AEDN (Association Ethique et Développement du Nebbiu) ;
- le second est une contribution de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien ;
- le troisième a été envoyé par l'Association U Levante.

Pour en restituer toute leur richesse (qui dépasse largement le simple cadre du questionnaire), il est proposé que ces contributions soient versées au compte de la consultation institutionnelle qui démarre en janvier 2009.

Comparaison avec les résultats de la consultation de 2005

Ces chiffres sont à comparer avec les résultats de la consultation du public réalisée en 2005 au cours de laquelle environ 5 171 questionnaires et un courrier adressé au Président du Comité de bassin ont été renvoyés. Ces résultats montrent que le mode de diffusion du questionnaire retenu en 2005 (publié par la CTC dans le mensuel « Corsica » et l'hebdo « le journal de la Corse » et les actions de partenaires relais, CAUE, CRIJ, CAPA) a été plus efficace pour solliciter l'avis du public.

2. Taux de participation sur le bassin

Le questionnaire de la consultation du public a été adressé à près de **130 000** foyers. Le nombre de questionnaires papier ou via Internet ayant été retournés s'élève à **1 190** : 514 proviennent de Corse du Sud, 618 de Haute-Corse, 24 d'autres départements ; pour 34 questionnaires, le département d'origine n'était pas indiqué.

Le taux de retours est donc de 0,9%.

3. Profil des répondants

Le profil de la population ayant renvoyé un questionnaire ne présente pas des caractéristiques très différentes de la population Corse. On peut cependant constater une participation plus importante des personnes âgées de plus de 60 ans, et à l'inverse une moindre participation des moins de 35 ans. Il s'agit d'un constat souvent fréquent dans les enquêtes ou consultations sous la forme de questionnaires postaux. La possibilité de répondre sur Internet n'a corrigé qu'à la marge cette sous représentation des jeunes, en raison de sa faible utilisation (11% des questionnaires).

La répartition des répondants par catégorie socioprofessionnelle est également très proche de celle du bassin.

	Répondants à la consultation ¹	Population de la Corse	Ecart
Total	100%	100%	
Sexe			
Homme	51%	48%	+ 3
Femme	49%	52%	- 3
Age de l'individu²			
Moins de 25 ans	3%	11%	- 8
Entre 26 et 35 ans	11%	17%	- 6
Entre 36 et 60 ans	43%	42%	+ 1
Plus de 60 ans	43%	30%	+ 13
PCS de l'individu³			
Agriculteurs exploitants	2%	1%	+ 1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	5%	5%	0
Cadres, professions intellectuelles sup. et professions intermédiaires	21%	13%	+ 8
Employés ou ouvriers	20%	27%	- 7
Retraités ou inactifs (y.c étudiants)	52%	54%	- 2

¹ Les « non réponses » ont été exclues du calcul de la distribution des répondants à la consultation.

² Population totale âgée de 18 ans et plus

³ Catégories socioprofessionnelles de la population totale âgée de 15 ans et plus

III. ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

1. Les principaux résultats

Globalement, le public fait part de son accord avec les différentes propositions du SDAGE. Pour la plupart des questions, il se déclare "tout à fait d'accord" avec les propositions du SDAGE à **près de 70% ou plus**, la proportion de réponses "tout à fait d'accord" ajoutées à celles "plutôt d'accord" représentant généralement **plus de 90%** des retours.

Ce constat global est toutefois plus nuancé sur trois points :

- L'adhésion du public est moindre lorsqu'il lui est demandé s'il est prêt à changer ses habitudes de consommation en choisissant des produits bio même si cela coûte plus cher. **39 %** est tout à fait d'accord, **39%** plutôt d'accord, **11%** plutôt pas d'accord et **6%** pas du tout d'accord. Deux facteurs d'explications à ce constat nuancé peuvent être avancés : des réticences du public dès lors qu'il y a des implications financières qui le concernent directement, mais aussi le fait qu'il ait considéré qu'il n'est pas normal que les produits bio soient plus chers que les autres.
- Si très peu de gens s'oppose à la proposition de réguler certaines activités pour préserver les milieux aquatiques, l'adhésion du public est cependant moindre que pour d'autres propositions du questionnaire : **64 %** est tout à fait d'accord, **30%** plutôt d'accord, **5%** « plutôt pas » ou « pas du tout d'accord ».
- C'est également le cas lorsqu'il est demandé au public s'il est d'accord pour que la sécurisation de l'approvisionnement en eau reste une priorité quel qu'en soit le prix : **60 %** est tout à fait d'accord, **28%** plutôt d'accord, **8%** « plutôt pas » ou « pas du tout d'accord ».

Pour le reste, l'adhésion aux propositions du SDAGE est forte voire très forte :

- Faire évoluer nos modes de production économique : tout à fait d'accord **70%**, plutôt d'accord **23%** ;
- Mieux tenir compte de la préservation des milieux dans le développement économique : tout à fait d'accord **80%**, plutôt d'accord **15%** ;
- Changer vos habitudes de consommation en réduisant et triant vos déchets, en économisant l'eau économique : tout à fait d'accord **81%**, plutôt d'accord **15%** ;
- Améliorer le traitement des eaux usées : tout à fait d'accord **87%**, plutôt d'accord **10%** ;

- Adopter des techniques industrielles et des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement : tout à fait d'accord **86%**, plutôt d'accord **12%** ;
- Réduire l'usage de désherbants dans les jardins : tout à fait d'accord **81%**, plutôt d'accord **15%** ;
- Mieux gérer les rejets d'origine vinicole et agroalimentaire : tout à fait d'accord **81%**, plutôt d'accord **15%** ;
- Lutter contre les impacts des élevages sur les cours d'eau : tout à fait d'accord **77%**, plutôt d'accord **19%** ;
- Consacrer davantage de moyens à la préservation de la biodiversité : tout à fait d'accord **69%**, plutôt d'accord **25%**.

Au final, une forte majorité du public considère que l'objectif du SDAGE assigné aux masses d'eau est raisonnable avec des moyens acceptables (71%).

Sur ce point, seules 10% des personnes ayant répondu au questionnaire considèrent que l'objectif du SDAGE est trop ambitieux, et qu'il faut faire attention à ne pas entraver le développement de la Corse.

Ces réponses du public sont cohérentes avec les préoccupations majeures de ce même public dans le domaine de l'eau.

Deux sujets de préoccupation majeurs se détachent des autres :

- la pollution par les pesticides et les engrais (**51%**),
- la pollution par les industries (**43%**).

Les inquiétudes sur la disponibilité de la ressource en eau sont également importantes :

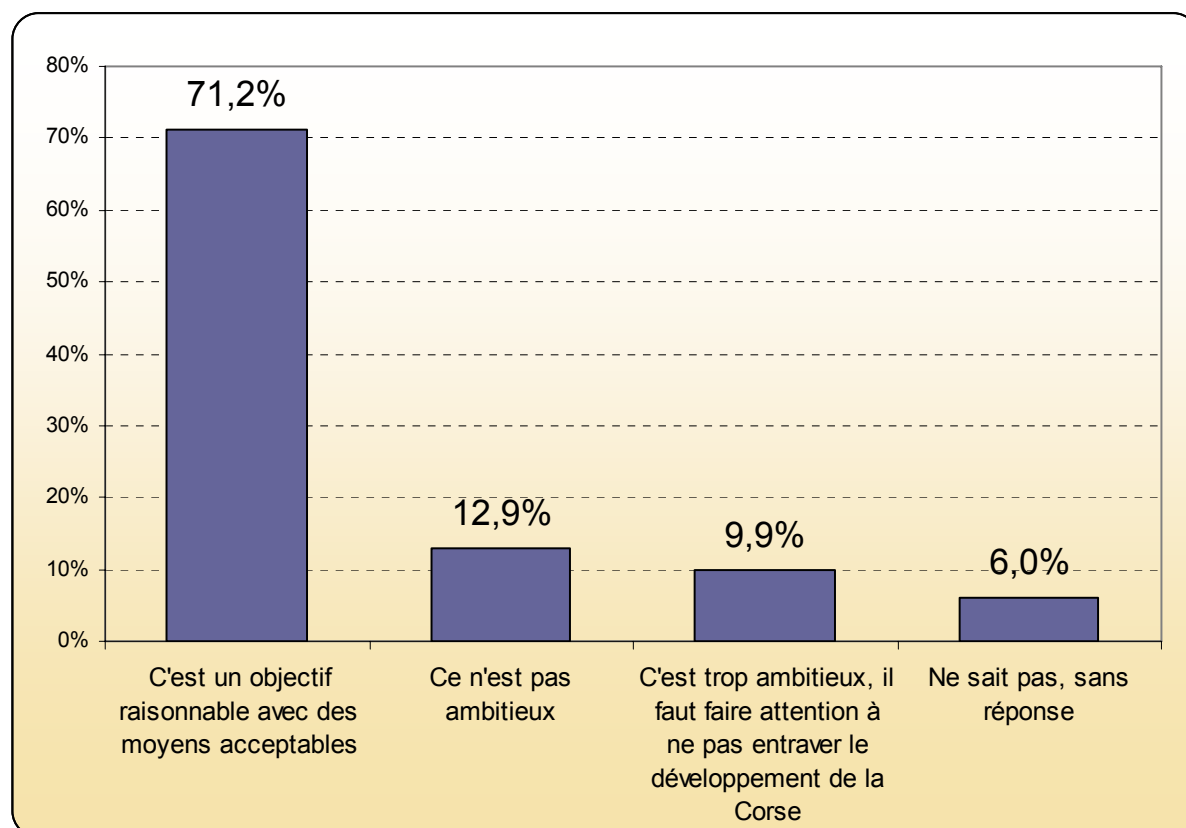
- les besoins en eau potable pour la population (**34%**),
- le manque d'eau dans les rivières et les nappes souterraines (**32%**).

La pollution par les rejets des villes (**30%**), l'entretien des berges (**20%**), les volumes d'eau utilisés par les activités économiques (**13%**) et la qualité des eaux de baignade (**11%**) sont moins fréquemment cités.

2. Les résultats détaillés

QUELLES EAUX EN 2015 ?

L'objectif est d'atteindre le bon état en 2015 pour environ : 90% du linéaire des cours d'eau, 100% de celui des eaux côtières et 100% des eaux souterraines. Pensez-vous que :



Le public adhère très largement à l'objectif de bon état de l'eau contenu dans le projet de SDAGE.

Ils ne sont qu'une très faible minorité à juger que les objectifs du SDAGE sont trop ambitieux et qu'ils risquent de pénaliser le développement de la Corse.

On observe des perceptions très homogènes sur cette question en fonction des caractéristiques sociodémographiques des répondants, aussi bien au niveau du sexe, de l'âge ou de la catégorie socioprofessionnelle.

EAU & DEVELOPPEMENT DURABLE

Répondre aux principes « prévenir plutôt que guérir » et « ne pas dégrader les eaux qui sont aujourd'hui en bon état » nécessite de modifier nos comportements, parfois de faire des efforts financiers. Êtes-vous d'accord pour...

% horizontaux		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas, sans réponse
Faire évoluer nos modes de production économique	⇒	69,7%	23,4%	0,9%	0,5%	5,5%
Mieux tenir compte de la préservation des milieux dans le développement	⇒	80,3%	15,0%	0,3%	0,1%	4,2%
Changer vos habitudes de consommation en choisissant des produits bio même si cela coûte plus cher	⇒	38,6%	39,2%	11,3%	5,8%	5,2%
Changer vos habitudes de consommation en réduisant et triant vos déchets, en économisant l'eau	⇒	80,7%	14,5%	1,1%	1,1%	2,7%

Le niveau d'adhésion au programme de mesures concernant le thème « Eau & Développement durable » est très élevé. Le public se déclare prêt à accepter une évolution de ses comportements individuels vers une consommation plus responsable (gestion des déchets, économie d'eau).

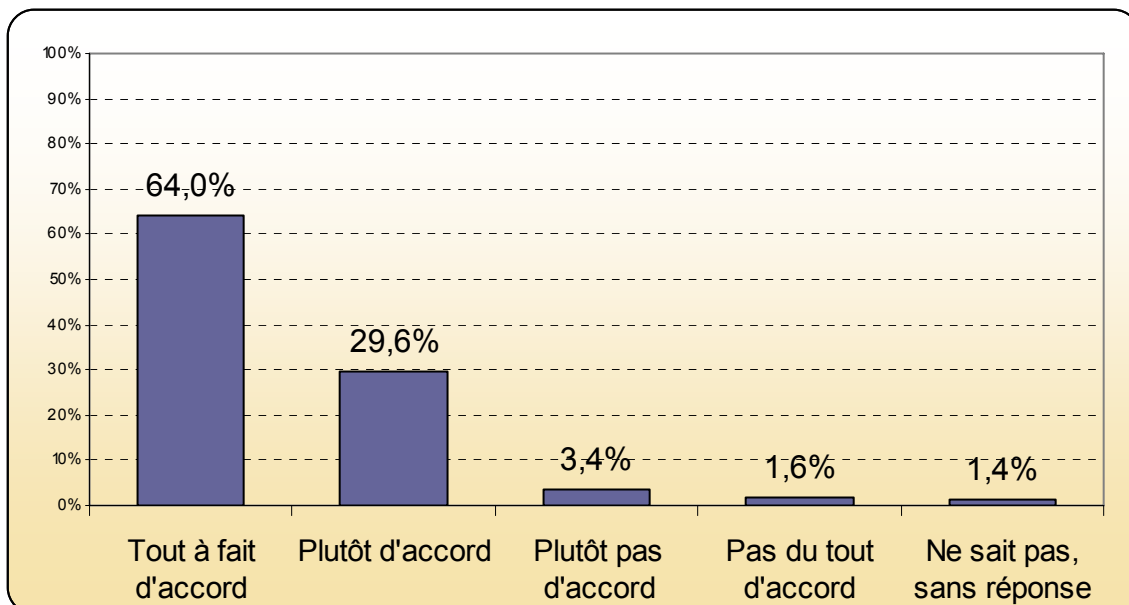
Près de 95% des répondants partagent les orientations qui leur ont été soumises concernant la régulation des modes de production économique ou la préservation des milieux dans le développement.

En revanche, ils sont moins nombreux à accepter de payer plus cher pour consommer des produits bio. Ce résultat est influencé par les difficultés économiques qui pèsent sur certains ménages et les conséquences sur leur budget alimentaire : 26% des employés et ouvriers n'accepteraient pas de payer plus pour consommer des produits bio.

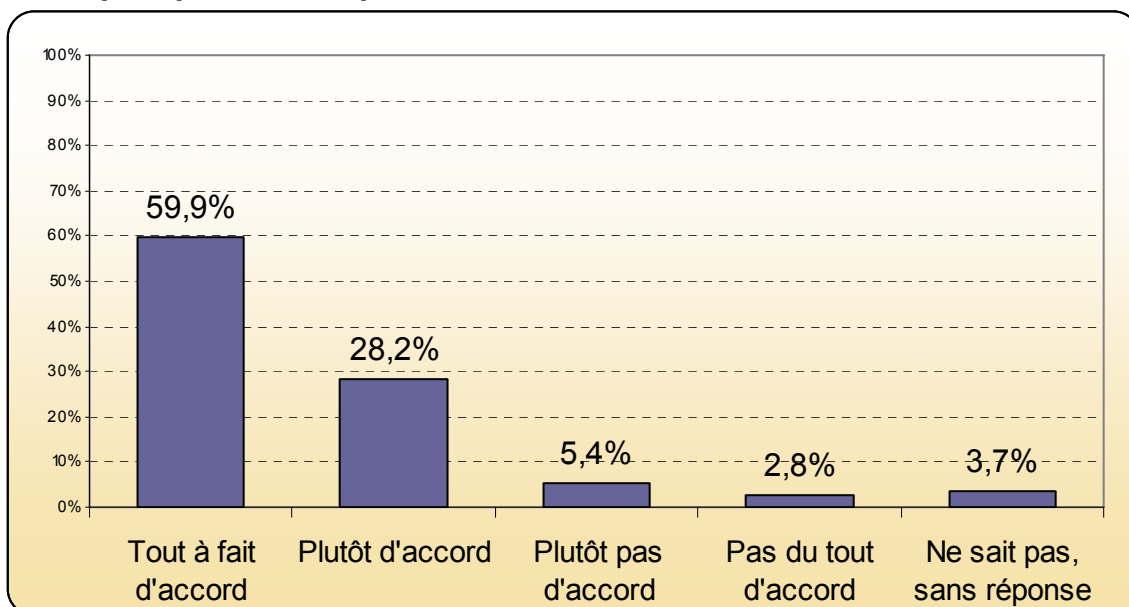
Il reste que 78% des répondants seraient cependant prêts à s'engager dans cette voie, même s'ils ne sont que 39% à se déclarer « tout à fait d'accord ».

EAU & RARETE

La rareté de la ressource en eau implique de réguler certaines activités (prélèvements pour l'eau destinée à la consommation humaine, agriculture, industrie...) pour préserver les milieux aquatiques. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?



Pensez-vous que la sécurisation de l'approvisionnement en eau reste une priorité quel qu'en soit le prix ?



Les niveaux d'adhésion à ces deux propositions concernant la rareté de l'eau sont également très élevés (environ 90%). Cependant, les répondants ont davantage nuancé leurs réponses en se positionnant sur le choix « plutôt d'accord ». Ont-ils voulu ainsi manifester leurs inquiétudes vis-à-vis des coupures d'eau signalées par certains répondants dans les avis libres ? Le souhait de ne pas payer plus cher ?

EAU & POLLUTION

Les pollutions sont nocives pour la santé et l'environnement. Êtes-vous d'accord avec les propositions suivantes :

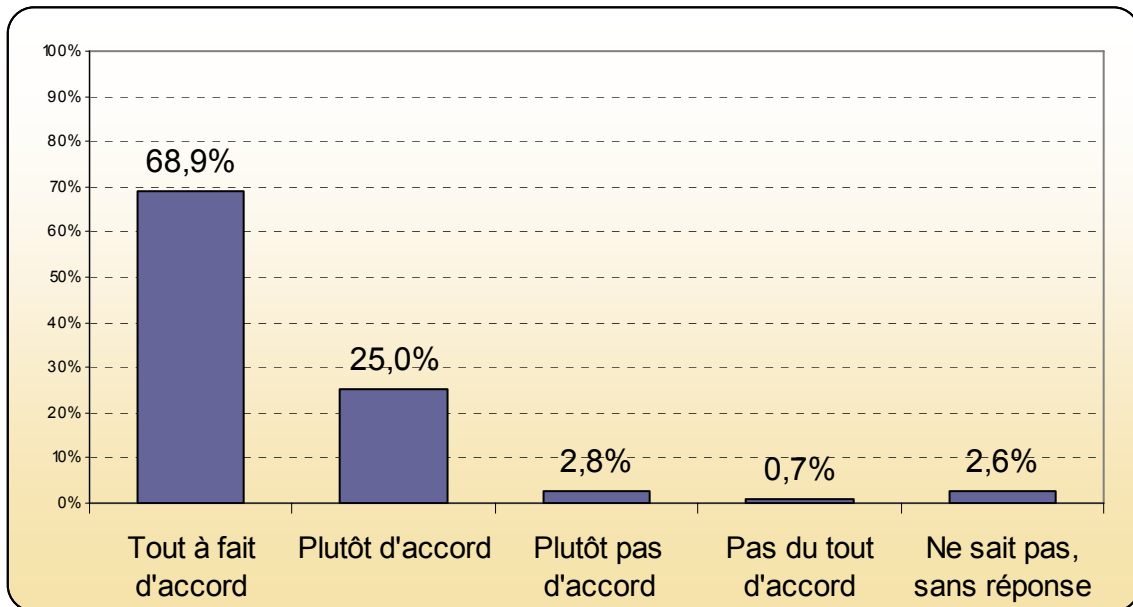
		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas, sans réponse
Améliorer le traitement des eaux usées	⇒	87,1%	9,8%	0,8%	0,2%	2,1%
Adopter des techniques industrielles et des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	⇒	85,5%	12,3%	0,3%	0,2%	1,7%
Réduire l'usage de désherbants dans les jardins	⇒	81,3%	15,0%	0,9%	0,5%	2,3%
Mieux gérer les rejets d'origine vinicole et agroalimentaire	⇒	80,8%	15,4%	0,6%	0,3%	2,9%
Lutter contre les impacts des élevages sur les cours d'eau	⇒	76,6%	19,0%	1,3%	0,7%	2,4%

Le consensus autour des propositions de mesures liées à la réduction de la pollution est particulièrement important. Cela montre que la nécessité d'agir pour réduire la pollution de l'eau est comprise par les répondants à la consultation.

Il n'y a pas de différences significatives en fonction des catégories socio-professionnelles.

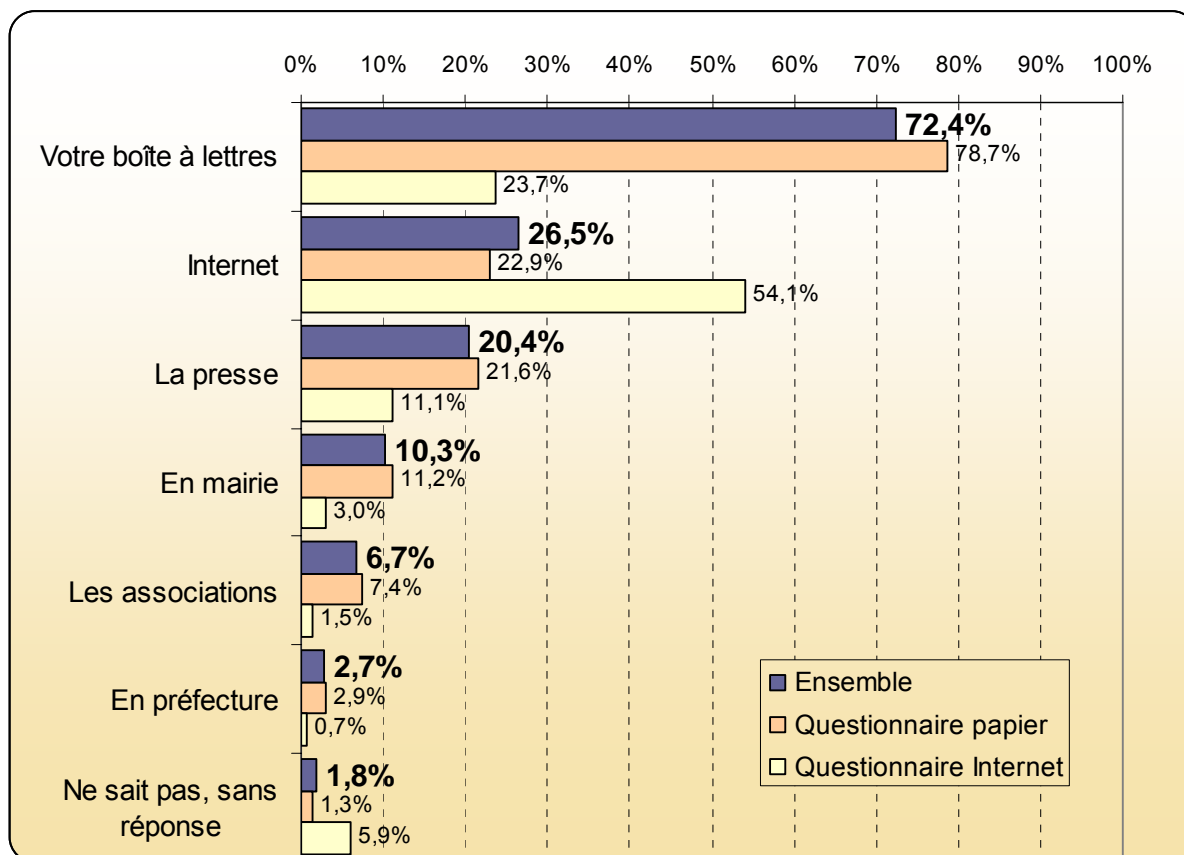
EAU & BIODIVERSITE

Les aménagements sur les milieux aquatiques (littoral, zones humides, rivières ...) peuvent nuire au développement de la faune et de la flore. Êtes-vous d'accord pour consacrer davantage de moyens à la préservation de la biodiversité ?



La proposition de consacrer davantage de moyens à la préservation de la biodiversité est partagée par la plupart des répondants. Seuls 3% d'entre eux s'opposent à cette proposition. Le niveau d'adhésion est cependant moins marqué que pour la plupart des autres propositions du Sdage, avec seulement 69% de « tout à fait d'accord ».

Pour informer les Français ou leur demander leur avis lors d'une prochaine consultation, quel moyen vous semble de le plus approprié ?



Le mode d'information et de consultation utilisé dans le cadre de la deuxième consultation sur les avant-projets de SDAGE et de programme de mesures recueille un assentiment large du public. Il faut néanmoins reconnaître qu'il s'agit justement du public qui a pris la décision de répondre à un questionnaire.

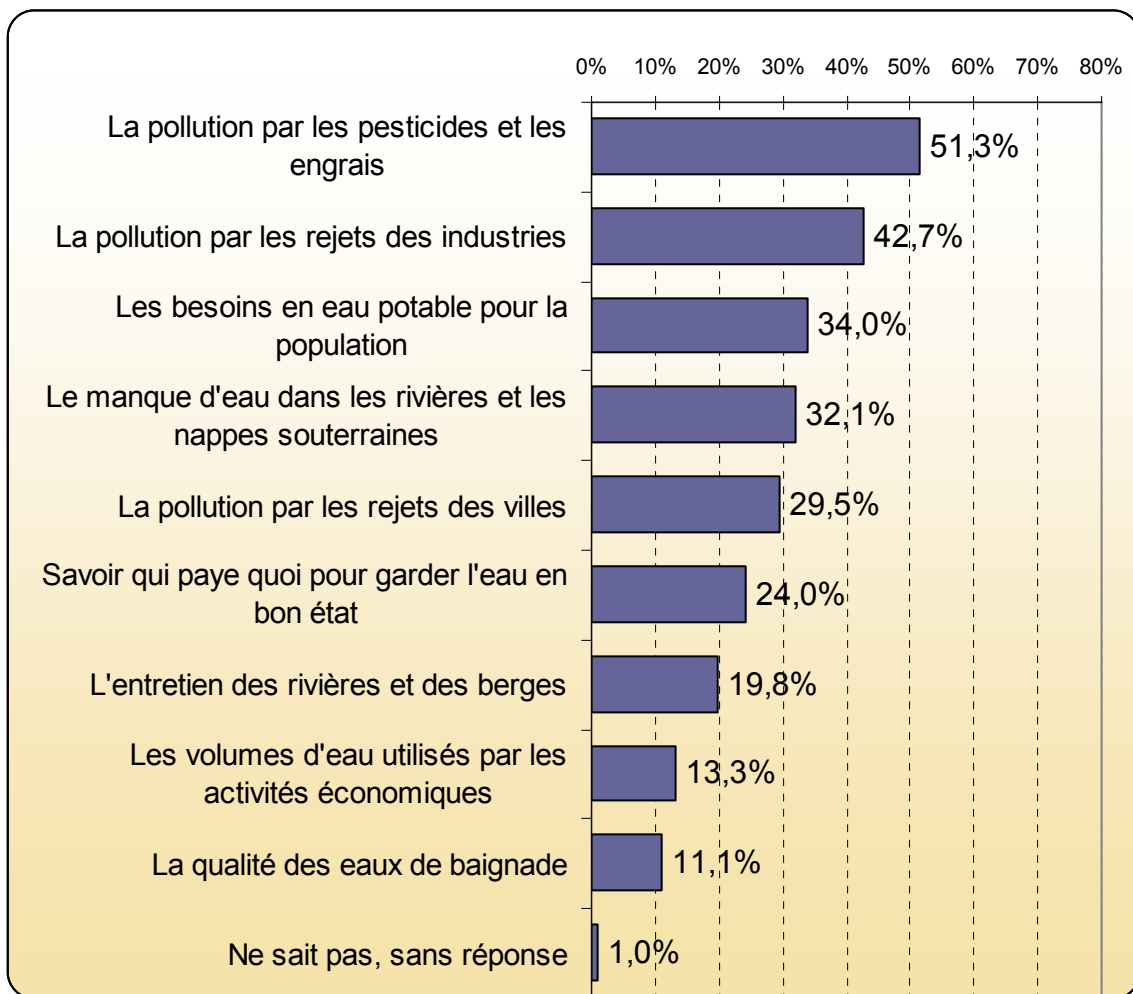
Le mode d'information et de consultation qui leur paraît le plus approprié est la distribution en boîte aux lettres, sauf pour les personnes ayant répondu via Internet.

Remarque :

Cette question avait déjà été posée lors de la précédente consultation en 2005, mais sous une forme légèrement différente qui rend délicate toute comparaison. Les répondants ne font que justifier le mode de diffusion qui leur a permis de répondre au questionnaire (diffusion du questionnaire par la presse et des partenaires en 2005).

- Presse locale : 58%
- Questionnaire : 45 %
- Réunions publiques : 36 %
- Internet : 26 %
- Publication des collectivités : 20 %
- Autres : 10%

Au-delà de la qualité de l'eau potable, qui intéresse la majorité des Français, quelles sont vos deux préoccupations ou inquiétudes majeures dans le domaine de l'eau ?



Les préoccupations ou les inquiétudes les plus importantes du public concernent avant tout les pollutions liées aux pesticides, aux engrais ou à l'activité des industries. Il n'est donc pas surprenant que les propositions de mesures liées à la réduction de la pollution recueillent dans la consultation les niveaux d'adhésions les plus importants.

Les inquiétudes liées à la disponibilité de la ressource (besoins en eau potable et manque d'eau dans les rivières) sont également présentes à un niveau important.

IV. LES AVIS LIBRES

1. Les grandes thématiques exprimées dans les avis libres

Seuls 46 avis libres ont été exprimés dans la consultation. Il faut donc apprécier les éléments suivants comme des tendances, qui ne peuvent en aucun cas prétendre à représenter la diversité des opinions en Corse.

Cinq thématiques se dégagent des avis exprimés dans les commentaires apportés par le public dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de SDAGE :

- La nécessité d'agir et la mobilisation des moyens
- La préservation de l'eau
- Lutter contre la pollution
- Communiquer, sensibiliser
- L'avenir de l'eau : un problème secondaire

1. La nécessité d'agir et la mobilisation des moyens

Il s'agit du thème le plus préoccupant pour le public, qui, en dénonçant certaines attitudes, montre son attachement à l'eau.

Une partie du public regrette notamment **l'investissement trop faible de l'Etat et des collectivités**. En effet, d'une part il note un manque considérable d'informations de la part de l'Etat aux élus des communes sur le thème de la protection de l'eau. D'autre part il s'attend à une aide financière, car si la gestion de l'eau sensibilise le public, il n'en demeure pas moins qu'il se refuse de payer plus.

De ce fait, **le principe de pollueur-payeur** semble convenir à tout le monde.

Par ailleurs, certains revendiquent une mobilisation de tous et estiment que la préservation de l'eau impose **un effort collectif**.

Extrait de verbatim :

« Les petites communes ne disposent pas parmi les élus ou dans le personnel communale des compétences nécessaires pour aborder le problème de la gestion et la protection de l'eau. »

« La clef : plus de volonté de la part des politiciens ! »

« Le principe doit être pollueur payeur et non pas faire payer le consommateur pour ne pas être pollué. »

« La préservation de «l'environnement, au delà des comportements individuels, reste un acte important de volonté politique, où l'intérêt général doit l'emporter sur les intérêts particuliers. »

2. La préservation de l'eau

Avec ce second thème, l'idée de la **rareté de l'eau** est au cœur du sujet. Le public a bien conscience que l'eau est une denrée précieuse qu'il faut préserver.

- Beaucoup estiment que certains **usages de l'eau sont abusifs** tels que l'arrosage des jardins, piscine, golf...
- Des contributions préconisent d'ailleurs **le développement de techniques visant à économiser l'eau** (eau de pluie, toilettes sèches) voire l'utilisation de nouveaux gisements (dessalement de l'eau de mer,...)
- Enfin, certains remettent en cause les activités agricoles trop consommatrices d'eau (irrigation, arrosage du maïs,...)

Extrait de verbatim :

« ... il n'est pas possible de laisser se gaspiller toute cette eau (bassin de récupération etc...) pour les jardins, les golfs et autres structures »

« En ce qui concerne les économies d'eau, développer la récupération de l'eau de pluie à usage domestique, (aberrant de consommer de l'eau potable pour les toilettes!) »

« En ce qui concerne la rareté de l'eau dans certaines zones de France continentale, une étude démontre qu'à 90% ce sont les zones qui irriguent les maïs. Irrigation pour laquelle la France a demandé (jadis) qu'on donne des subventions à l'irrigation. Il faudrait inverser le processus et donner des subventions (moindres puisqu'il n'y aurait plus de surcoût) pour une production sans irrigation. »

3. Lutter contre la pollution

La lutte contre la pollution, évoquée par quelques avis, doit être menée sur les trois principaux champs suivants :

- L'utilisation des pesticides et désherbants (agriculteurs comme particuliers)
- La pollution des industries
- Le tourisme (notamment en période estivale)

Extrait de verbatim :

« Il faut agir en amont contre tous les pesticides, informer les usagers, bien sûr mais surtout agir au niveau des ventes ou production de désherbants ou autres pesticides... »

« Il faut surtout que les touristes prennent autant de précautions de leur environnement que nous le ferions nous-mêmes ; à la fin des vacances c'est la désolation, ou alors prélever une taxe si elle n'est pas déjà en vigueur, nous ne sommes pas les poubelles après les départs »

4. Communiquer, sensibiliser

Un **manque d'informations** certain est ressenti par certaines personnes. En effet, selon elles, deux cibles devraient être sensibilisées au sujet de la gestion et la préservation de l'eau : d'une part **le grand public** et d'autre part **les élus**.

Par ailleurs, si la consultation peut être perçue comme un moyen de communication, quelques uns ont formulé des critiques sur le questionnaire, notamment l'évidence des réponses aux questions posées.

Extrait de verbatim :

« Utiliser la pub à la télé pour rappeler aux terriens que l'eau c'est la vie »

« Nécessité de mettre en place un service technique public (plus efficace plus fourni que celui des DDAF) d'aide aux communes (gestionnaires en régie eau et assainissement) afin de les conseiller dans la gestion des réseaux d'eau et assainissement. »

« Il aurait été opportun d'effectuer cette consultation par internet, cela aurait évité d'utiliser du papier, donc moins de frais et de pollution. »

5. L'avenir de l'eau : un problème secondaire

Quelques avis insistent sur le fait que certains problèmes actuels sont avant toute chose à régler. Trois se distinguent majoritairement :

- Des coupures régulières d'électricité
- Des coupures régulières d'eau
- Des communes où la qualité de l'eau est mauvaise

Extrait de verbatim :

« Depuis 1998 l'eau distribuée dans notre village est impropre à la consommation, à ce jour aucune disposition est prise pour améliorer la qualité de l'eau. La population n'est même pas informée des risques sanitaires de la pollution microbienne de l'eau. Les fausses sceptiques à ciel ouvert dans le centre du village et chemin de randonnées. Le pot de terre contre le pot de fer avec les responsables de la commune atteints de surdité ». C'est honteux de devoir consommer de l'eau souillée en France en 2008. Il est urgent de donner des pouvoirs d'interventions aux responsables de la surveillance de l'eau DASS.... »

« Je suis d'un village soumis à des coupures d'eau. Il n'a pas de moyens; il me semble que la CTC pourrait se pencher sur le problème. »

2. Traitement quantitatif des avis libres

1	Durcir la législation, réglementation, se donner les moyens	23	50%
2	Préserver l'eau	16	35%
3	Lutter contre la pollution	9	20%
4	Communiquer, sensibiliser	11	24%
5	L'avenir de l'eau (2015) : un problème secondaire	4	9%

V. PROPOSITIONS DE SUITES A DONNER DANS LE SDAGE ET LE PROGRAMME DE MESURES

1. Prise en compte dans les documents du SDAGE et du programme de mesures

Il convient de relever que la plupart des propositions du SDAGE et du programme de mesures font l'objet d'un accord de la part du public. Ces propositions ressortent donc confortées par cette consultation et n'appellent pas de modification majeure des documents.

Pour autant, il est proposé :

- que les principaux enseignements issus de la consultation du public soient consignés dans le § 3-4 du chapitre 1 du SDAGE relatif à la consultation du public et des assemblées ;
- de renforcer la sensibilisation du public sur les questions liées à la compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques, au partage de la ressource ou bien à la restauration physique des milieux, peu présents dans les préoccupations du public.

2. Information du public sur les résultats et les suites données

Plusieurs actions sont envisagées pour informer le public :

Au niveau national, il est proposé de conduire une communication à l'issue de la fin de la consultation pour remercier publiquement les participants, faire valoir l'importance de la consultation et de la démarche, par exemple :

« *400 000 citoyens ont participé à la consultation nationale sur l'eau. Merci !* », signé le Ministère et les agences de l'eau.

Sous la forme d'encarts dans la presse nationale et la presse quotidienne régionale, complétés par un communiqué de presse du ministère précisant les résultats nationaux et les enjeux.

Au niveau bassin, sous cette bannière « nationale », qui donne de la visibilité, la CTC et l'Agence de l'eau peuvent compléter par des actions presse permettant de donner les résultats du bassin de Corse ainsi que par des informations dans leurs publications (journal, site).

Par ailleurs, les résultats détaillés seront mis à disposition sur le site www.eau2015.fr.